

Secteur social et médico-social

Pour nos salaires et nos conditions de travail

Renforçons la mobilisation !

En grève le 27 janvier et 1er février

Salariés du secteur social et médico-social, trop souvent invisibles, nous avons commencé à exprimer notre colère face aux manques de moyens, aux salaires gelés, aux attaques contre nos droits collectifs, à la dégradation de nos conditions de travail, etc. Que ce soit dans le privé comme dans le public, les constats sont les mêmes : impossibilité d'accompagner correctement les enfants, adolescents et adultes qui nous sont confiés, conflits de valeurs, burn-out, etc. **Et c'est ainsi que notre secteur est devenu celui qui a le plus haut taux d'accidents et d'arrêts de travail ! Alors oui, nous avons raison d'être en colère et de l'exprimer dans la rue !**



Face à la mobilisation et luttes des salariés du secteur social et médico-social, plutôt que de répondre aux revendications, pouvoirs publics et financeurs font du saupoudrage. Ainsi par exemple les 183 euros mensuels du Ségur pour quelques professions (AMP, infirmiers, etc.) des établissements pour personnes handicapées financées par l'ARS tout en excluant la majorité des salariés (agents techniques et administratifs, éducateurs, surveillants de nuit, psychologues, etc.). De même, le Département du Doubs accorde 100 euros nets mensuels aux salariés de la protection de l'enfance et du secteur du handicap de sa compétence, ce qui remet en cause en sein d'une même association, voire d'un même service, le principe à travail égal salaire égal.

Nous refusons ces politiques qui divisent les salariés entre eux en donnant aux uns et pas aux autres. Quelque soit notre métier, quelque soit notre financeur, nous sommes toutes et tous indispensables, nous faisons toutes et tous face aux mêmes hausses des prix, nous avons donc toutes et tous besoin de la même augmentation de salaire !

Alors que des négociations entre organisations syndicales et patronales s'ouvrent ce 18 février au niveau de la convention collective 66, il est plus que nécessaire de rester mobilisés et même de l'amplifier maintenant afin de peser sur ces négociations !.

En plus, gouvernement et patronat continuent de menacer nos droits garantis par les conventions collectives. C'est ainsi que dans la même période, les syndicats patronaux FEHAP (convention collective 51) et NEXEM (convention collective 66) se rencontrent pour discuter de la convention collective unique, de bas niveau, qu'ils cherchent à nous imposer, avec toutes les remises en cause possible contre nos droits collectifs (congés conventionnels, grilles de salaire, etc.).

**Alors oui, pour nos revendications, la lutte continue !
Toutes et tous en grève et dans la rue les 27 janvier et
1er février !**

**Le 27 janvier, journée de mobilisation
interprofessionnelle pour les salaires :**

**Manifestation à Besançon à 10 h 30 Place la Révolution
*A Besançon, les salariés du secteur et médico-social seront en tête
de la manifestation.***

**Le 1er Février, nouvelle journée de mobilisation du secteur
social et médico-social :**

***Rendez-vous à 11 heures Esplanade des Droits de l'Homme à
Besançon***

Pour affirmer nos revendications :

- **300 euros net d'augmentation des salaires** intégrant les 183 euros mensuels du Ségur, sans contrepartie, pour tous les personnels du secteur social et médico-social (agents administratifs, personnel ouvrier, socio-éducatif, de soin, Ass Fam, cadres, etc.) et quelque soit le financeur (ARS, Etat, Départements, etc.)

- **La défense de l'ensemble de nos droits garantis par nos conventions collectives** (grilles de salaire basées sur l'ancienneté et les diplômes et non sur les critères subjectifs des directions, congés trimestriels, maintien de rémunération en cas d'arrêt maladie, majoration dimanches et jours fériés, etc.)

- **L'amélioration de nos conditions de travail** pour permettre un accueil et un accompagnement de qualité aux enfants, adolescents et adultes qui nous sont confiés.

Dans le secteur privé, les syndicats CGT, FO et SUD du social et du médico-social appellent à se mettre en grève le 27 janvier 2022 (du 26 janvier 19h30 h au 28 janvier 7h30 pour le personnel de nuit) et le 1er février (du 31 janvier 19 30h au 2 février 7h30 pour le personnel de nuit). Rappelons que la grève est un droit constitutionnel et qu'il est possible de ne débrayer qu'une heure ou deux pour participer aux manifestations.



USD CGT Santé / Action Sociale 25 - SDAS FO 25 - Solidaires Santé Sociaux